



République Française  
Département  
HAUT-RHIN

**Procès-verbal des délibérations  
du conseil municipal de la commune de HIRSINGUE  
Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2009**

L'an deux mil neuf le premier septembre, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de REINHARD Armand, Maire :

**Sont présents tous les conseillers sauf :**

**M. Serge SCHUELLER qui a donné procuration à Mme Françoise MARTIN,  
M. Jean-Marc NUSSBAUMER qui a donné procuration à M. Michel AMSTUTZ,  
Mme Nadine NUSSBAUMER, MM. Gérard LEQUIN et Raymond SCHWEITZER,  
absents excusés.**

Le compte-rendu du conseil municipal de la séance du 26 juin 2009 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Toutefois, M. Raymond SCHWEITZER, absent, a fait parvenir par écrit quelques observations relatives à la séance du 26 juin 2009.

En l'absence de ce dernier, M. le Maire ne souhaite pas passer en revue les différents points énumérés par M. SCHWEITZER et les reporte à la prochaine séance.

**ART 1:**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCE  
DE LA COMMUNE**

M. SCHMITT du Cabinet RISK et Partenaires expose à l'assemblée les résultats des offres faites pour le remaniement des contrats d'assurance de la commune.

Les compagnies d'assurance retenues sont :

**LOT 1 – Responsabilité Civile et risques annexes**

CIADE

50, rue du Prunier

68027 COLMAR CEDEX

Pour un montant de 2 169,00 € (sans franchise) à compter du 1<sup>er</sup> août 2009.

**LOT 2 – Responsabilité Civile et protection juridique des agents**

GROUPAMA ALSACE

101, route de Hausbergen

B.P. 30014

67012 STRASBOURG CEDEX

Pour un montant de 120,06 € (sans franchise) à compter du 1<sup>er</sup> août 2009.

**LOT 3 – Auto**

GROUPAMA ALSACE  
101, route de Hausbergen  
B.P. 30014

67012 STRASBOURG CEDEX

Pour un montant de 3 266,16 € (franchise de 230,00 €) à compter du 1<sup>er</sup> août 2009.

**LOT 4 – Dommages aux biens et risques annexes**

CIADE

50, rue du Prunier

68027 COLMAR CEDEX

Pour un montant de 7 096,00 € (sans franchise) à compter du 1<sup>er</sup> août 2009.

**LOT 5 – Assurance des risques statutaires du personnel**

GRAS SAVOYE BERGER SIMON

5, Entrée Serpenoise

Centre commercial St Jacques

B.P. 44109

57041 METZ CEDEX 1

Pour un taux de 3,55 % (franchise de 10 jours) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

M. SCHMITT du cabinet RISK et partenaires conclut son exposé en soulignant qu'aujourd'hui et sur une période de 4 ans, la commune fait une économie d'environ 6 196 € par an pour une meilleure couverture sur l'ensemble des assurances.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les choix des nouvelles compagnies d'assurance et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats avec chacune d'entre elles ci-dessus énumérées ainsi que toute pièce y relative.

**ART 2:**

**CONTRAT D'APPRENTISSAGE POUR LA PREPARATION D'UN  
BACCALAUREAT PROFESSIONNEL SECRETARIAT EN ALTERNANCE**

M. le Maire informe l'assemblée de la demande de M<sup>elle</sup> Angélique FROHN relative à la préparation d'un baccalauréat professionnel en secrétariat par alternance (2<sup>ème</sup> année) qu'elle souhaiterait réaliser en mairie de Hirsingue.

**CONSIDERANT** que l'agent chargé de l'accueil va réduire son temps de travail à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 ;

**CONSIDERANT** que M<sup>elle</sup> Angélique FROHN s'est déjà familiarisée avec les services administratifs de la commune lors de précédents stages ;

M. le Maire suggère de saisir cette opportunité et de passer un contrat d'apprentissage entre M<sup>elle</sup> Angélique FROHN et la commune de Hirsingue afin de renforcer les services administratifs pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Cette dernière effectuera une semaine de cours théoriques en alternance avec une semaine de travail pratique en mairie de Hirsingue. Elle sera rémunérée 59 % du SMIC et disposera de 5 fois la durée hebdomadaire de jours de congés auxquels il conviendra d'ajouter 5 jours de préparation à l'examen.

M. le Maire précise également au conseil municipal qu'une telle embauche est subventionnée par l'Etat.

**Où** l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise d'une part M. le Maire à signer le contrat d'apprentissage entre M<sup>elle</sup> Angélique FROHN et la commune de Hirsingue et d'autre part à solliciter la subvention de l'Etat.

### **ART 3:**

### **DEMENAGEMENT TEMPORAIRE DE LA MAIRIE SUITE AUX TRAVAUX DE RENOVATION DU BÂTIMENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la volonté de déménager temporairement la mairie, au 15 rue du Général de Gaulle, dans les anciens locaux du trésor public et de transférer la salle du conseil municipal au Dorfhus, sise 1 Place de l'Eglise. En effet, les travaux de rénovation du bâtiment communal qui sont prévus d'octobre 2009 à juin 2010 ne sont pas sans conséquences. Ceux-ci risquent dans un premier temps de provoquer des nuisances sonores assez importantes, voire des dangers pour la sécurité des usagers et du personnel communal. Dans le souci de proposer un meilleur accueil de nos concitoyens, le transfert de la Mairie semble donc être une nécessité. En outre, la salle du Conseil municipal sera totalement indisponible durant toute la durée des travaux ce qui signifie que la célébration des mariages et la tenue des réunions du conseil municipal y sera impossible. Un autre avantage de ce déménagement a été soulevé. L'évacuation du bâtiment permettra en effet aux entreprises d'œuvrer plus rapidement et dans de meilleures conditions. Les travaux seront donc facilités et les délais prévus pourront davantage être respectés.

Le Conseil Municipal

**Vu** la nécessité primordiale de déménager la Mairie ;

**Vu** l'avis favorable délivré par la Sous Préfecture d'Altkirch, en date du 30 juillet 2009, autorisant le transfert de la salle du conseil au Dorfhus, sis 1 Place de la Mairie ;

**Vu** l'avis favorable délivré par Monsieur le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Mulhouse, en date du 07 août 2009, autorisant le transfert des registres d'état-civil, sis 15 rue du Général de Gaulle et la tenue des mariages, sises 1 Place de l'Eglise.

Sur le rapport du Maire ;

Après avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité,

- de déménager temporairement la Mairie au 15 rue du Général de Gaulle et la salle du conseil municipal au Dorfhus pendant toute la durée des travaux,
- de suspendre le temps des travaux les essais de sirène le mercredi de chaque semaine.

### **ART 4:**

### **VENTE MUTTENZER**

M. le Maire rappelle les délibérations du 28 août 2008 et du 29 mai 2009 relatives à l'acquisition d'un terrain cadastré section 3 n° 60 sis rue St Nicolas et qui est en vente dans le cadre de la succession de M. Gilbert MUTTENZER.

Ce terrain d'une contenance de 5,51 ares, surbâti de bâtiments préfabriqués de type SCHROTT, pourrait faire l'objet d'un parking destiné aux véhicules des parents récupérant leurs enfants à la sortie des écoles ainsi que des parents dont les enfants fréquentent la Maison de l'Enfance.

M. le Maire propose un montant global de 53 138,25 € .

Ce prix est fixé compte tenu des travaux de désamiantage dont la totalité du coût est prise en charge par la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section 3 n° 60 au prix de 53 138,25 ,00 €, et autorise M. le Maire à signer l'acte d'achat par devant Maître Stehlin, Notaire à Hirsingue, les crédits étant inscrits au budget de l'exercice en cours au compte 2113 « Terrains aménagés autres que voirie ».

Cette délibération annule et remplace celle en date du 26 Juin 2009 - Article 1.